

Province de Québec

Municipalité de Namur

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME.**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 2020-209 et intitulé *Plan d'urbanisme de la municipalité de Namur*.
2. Une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la publication du présent avis remplace la tenue d'une consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en raison des mesures sanitaires en vigueur et conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur. Cette consultation publique a pour objet de recueillir les commentaires écrits de la population.
3. Le Plan d'urbanisme peut être consulté au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

Un résumé du projet d'urbanisme est également disponible en annexe du présent avis.

DONNÉ à NAMUR ce 21^e jour de juillet deux mille vingt et un.

Marie-Pier Lalonde Girard, D.M.A.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière